

Postulat « Energie solaire sur les toitures des bâtiments communaux »

Il ne fait plus de doutes que le changement climatique est un problème global qui nécessite des actions à tous les niveaux. La commune de Bassins a déjà fait un premier pas dans cette direction avec le préavis 01/22 – plan énergie et climat communal (PECC).

Cependant, il y a déjà des actions qui peuvent être prise par la commune sans attendre les conclusions de ce rapport qui arrivera dans plusieurs mois, ou même plus.

Depuis la reprise de la piscine dans le giron communal, la question de l'utilisation des toitures des bâtiments pour l'installation de panneaux solaires est d'autant plus d'actualité. En effet, il y a à dispositions de larges toitures inutilisées qui pourraient être mises à profit.

Selon une estimation récente, la toiture idéalement orientée de 400 m² de la piscine pourrait produire 81'700 kWh par an d'électricité. (Soit environ l'équivalent de la consommation annuelle de 23 ménages).

La salle polyvalente (dans laquelle nous sommes) 63'900 kWh par an (Soit environ l'équivalent de la consommation annuelle de 19 ménages).



Figure 1 : analyse de potentiel des toitures

Sachant que les capacités d'investissement de la commune sont limitées et que les investissements devront être choisis avec soins, il existe un moyen de réaliser des installations solaires sans investissement de la commune. Cette solution s'appelle « Contracting Energie Solaire ». Le principe est le suivant : une entreprise privée réalise l'installation solaire sur le bâtiment mis à disposition gratuitement par la commune. La commune s'engage à consommer l'énergie de l'installation en question à un prix prédéfini.

Les bases de cette solution gagnante – gagnante sont :

- Pour la commune
 - Pas d'investissement
 - Électricité moins chère que le tarif Romande Energie
 - Prix fixé sur une longue durée 25 ans
 - Participation active à la transition énergétique
 - Pas de risque financier avec l'installation (entretien, etc...)
- Pour l'entreprise qui réalise l'installation :
 - Investissement intéressant avec un rendement définit
 - Accès aux subventions sur l'installation
 - Revente de l'énergie plus intéressante que sur le réseau Romande Energie
 - Prix de rachat fixé sur 25 ans

Pour information : actuellement la piscine municipale consomme pour 2'300.-/mois d'électricité, ceci indirectement aux frais de la commune. La mise en place de panneaux solaires permettrait donc de réduire cette facture d'une proportion qui reste à déterminer lors d'une étude détaillée.

Le but de ce postulat est de demander à la Municipalité d'étudier sérieusement quelles sont les toitures communales avec un potentiel important de production. Mettre en relation les consommations de ces bâtiments avec leurs capacités de production. Entreprendre au moins une étude avec une entreprise proposant du « Contracting ».

En résumé les avantages pour la commune de Bassins sont :

1. La commune paye l'énergie produite par ces panneaux moins cher que celle qu'elle achète aujourd'hui à la Romande Energie.
2. La commune bénéficie d'un contrat d'énergie à prix fixe pendant 25 ans.
3. La commune n'engage aucune dépense pour l'installation des panneaux solaires et profite de cette énergie.

Ce postulat invite donc la Municipalité à identifier les toitures communales propices aux installations solaires.

Ce postulat invite également la Municipalité à étudier l'installation de panneaux photovoltaïques sous forme de « Contracting » ce qui n'implique aucun investissement de la part de la commune.

Je remercie le conseil communal de soutenir ce postulat et reste à disposition pour fournir plus de détail.

Bassins le 15 juin 2022.

Guillaume Hayoz



Annexe : documentation de la Romande Energie par exemple

Sources : www.toitsolaire.ch , <https://www.prime-energy-technics.ch/contracting>,
<https://www.romande-energie.ch/entreprises/services-energetiques-entreprises/energie-solaire-entreprises/contracting-energie-solaire-entreprises> , <https://youtu.be/PIR6XHiRsTU>